



1
© DIE

DI ENVIRONNEMENT DU DÉSAMIANPAGE À LA DÉPOLLUTION GLOBALE

REPORTAGE DE MARC MONTAGNON

SI LE DÉSAMIANPAGE D'UN OUVRAGE, QUEL QU'IL SOIT, FAIT DÉSORMAIS PARTIE INTÉGRANTE ET MÊME OBLIGATOIRE DE TOUT CHANTIER DE RÉNOVATION OU DE DÉMOLITION, TEL N'ÉTAIT PAS LE CAS EN 1987 LORSQUE FUT CRÉÉE PAR FRÉDÉRIC ROSATI DAUPHINÉ ISOLATION QUI ALLAIT DEVENIR PAR LA SUITE DI ENVIRONNEMENT, DIX ANS AVANT LA PUBLICATION DE LA LOI AMIANTE. FAIRE AINSI FIGURE DE PRÉCURSEUR NE L'EMPÊCHE PAS POUR AUTANT DE S'IMPOSER ASSEZ RAPIDEMENT AUPRÈS DE MAÎTRES D'OUVRAGE SOUCIEUX AVANT L'HEURE D'ENVIRONNEMENT, TANT EN CE QUI CONCERNE L'ISOLATION ET LE DÉSAMIANPAGE QUE, PLUS GÉNÉRALEMENT, LA DÉPOLLUTION SOUS TOUTES SES FORMES. CE QUE NOUS EXPLIQUE HUGO ROSATI, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GROUPE DI ENVIRONNEMENT.

Depuis sa création, DI Environnement n'a cessé de se développer en France et à l'international avec le souci constant d'innover et de proposer des solutions inédites, ce qui lui permet d'être aujourd'hui le premier acteur global de la dépollution dans le retrait et le traitement de tous types

de polluants : amiante, plomb, fibres céramiques réfractaires, métaux lourds, polluants organiques...

DIX ANS AVANT LA LOI AMIANTE

Tout a démarré en 1987, lorsque Frédéric Rosati fonde Dauphiné Isolation, une société dédiée à l'isolation pro-

1- Chantier de dépollution de sols.

jetée afin de développer un métier et une technique, nouveaux à l'époque en France, à la suite d'expériences qu'il avait eues lui-même, en famille, avec Georges Rosati, le grand-père de Hugo Rosati actuel PDG de DI Environnement. Cela correspond également à une période à laquelle les normes sur la

sécurité incendie et sur l'isolation des bâtiments sont en pleine évolution. Les débuts de Dauphiné Isolation sont modestes. Frédéric Rosati dispose de très peu de moyens : une camionnette et quelques compagnons. Son frère jumeau Rodolphe le rejoint assez rapidement et, ensemble, ils développent cette activité au départ dans leur région d'origine : Montélimar et les alentours, plus généralement le Dauphiné. Puis, très rapidement, leurs interventions s'élargissent à Bordeaux et Paris puis à l'ensemble de l'hexagone.

Dauphiné Isolation prend peu à peu une dimension nationale jusqu'à ce que s'opère en 1995 une diversification qui est la conséquence d'une nouvelle réglementation vis-à-vis de l'amiante : la dangerosité du matériau est mise en évidence, surtout en ce qui concerne le calorifugeage et le flocage, matériaux très affectés par leur simple érosion à l'air. L'interdiction de l'amiante interviendra en France le 1^{er} janvier 1997. Toutefois, la préoccupation vis-à-vis de l'amiante prend forme, à telle enseigne que les responsables de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, désireux de rénover les flocages du bâtiment, tous à base d'amiante, font appel à Dauphiné Isolation pour cette opération.

2- Hugo rosati, président-directeur général de DI Environnement.

3 & 4- Préparation d'un compagnon à l'entrée d'une zone amiantée.

© MARC MONTAGNON



HUGO ROSATI : PARCOURS

Hugo Rosati est diplômé de l'EDC Paris Business School (2013). Il est titulaire d'un master 2 de " Finance Contrôle Audit " et d'un master spécialisé en montage d'aménagement et d'opérations immobilières à l'ESPI Paris.

Après avoir effectué pendant ses études des stages chez des maîtres d'ouvrage, ce qui lui a permis de se familiariser avec la gestion des opérations immobilières et des projets d'aménagement, leur financement, leur montage, il rejoint DI Environnement en 2014, poursuivant la tradition familiale initiée avec son grand-père puis son père.

Après avoir été successivement compagnon, chef de chantier, conducteur de travaux, chargé d'affaires, il crée en 2016 l'agence de Lyon de DI Environnement dont il assure le développement jusqu'en 2017 où, rejoignant Montélimar, berceau de l'entreprise, il en devient directeur général.

Depuis 2020, Hugo Rosati est président-directeur général de DI Environnement.

FLEURY-MÉROGIS : LA PREMIÈRE RÉFÉRENCE

L'obtention de ce chantier, le plus important de ce type en France à l'époque, place d'emblée l'entreprise comme initiateur en regard du traitement de l'amiante, d'autant que Dauphiné Isolation s'inspire de techniques existant déjà en Europe, notamment en Italie. Le chantier de rénovation est devenu de fait un chantier de désamiantage.

« Nous avons défini l'analyse de risque propre à ce chantier et à ce matériau peu connu, imaginé des procédés que nous avons ensuite validés avec l'Inspection du Travail en l'absence de toute réglementation dédiée, en l'absence du matériel spécifique et de toutes ces méthodologies qui n'existaient pas en France à l'époque. Ce faisant, nous sommes devenus précurseurs du retrait de l'amiante dès 1995, avant la promulgation de la loi sur l'interdiction de l'amiante en 1997. Toutefois, les maîtres d'ouvrage étaient déjà soumis à un principe de sécurité et la prévention commençait à se mettre en place. Mais c'était à l'entreprise de proposer et c'est cela qui nous a ouvert les portes de ce marché et qui nous a permis de remporter celui de Fleury-Mérogis. »

Ce premier grand chantier lance l'entreprise, d'autant, qu'à cette époque, la demande pour retirer les flocages est en pleine augmentation et cette activité est développée au sein de Dauphiné Isolation dans une vraie complémentarité avec l'isolation : lorsqu'on retire un flocage, il faut le remplacer. ▷



3
© DIE



4
© DIE

Début des années 2000, l'entreprise est présente sur tout le territoire français mais les deux métiers - désamiantage et projection - sont devenus trop importants pour être conservés au sein d'une société unique.

C'est à cette époque que DI Environnement est créée spécialement pour la poursuite de l'activité désamiantage tandis que DI Projection est créée pour l'activité projection et isolation. Les deux frères Frédéric et Rodolphe Rosati se séparent et chacun prend la tête de chacune des deux nouvelles sociétés. À noter que DI Projection (dont les activités sont regroupées sous GDI) poursuit aujourd'hui indépendamment son activité dont elle est d'ailleurs leader en France.

De son côté, DI Environnement continue sa croissance et même s'internationalise aux côtés de grandes entreprises françaises de Travaux Publics et de Bâtiment et du secteur de l'*oil & gas* : interventions sur des plateformes pétrolières, sur des sites de stockage de pétrole en Afrique, chantiers d'envergure dans les ambassades françaises dans le monde, toujours à propos des flocages figurant sur la liste A (flocages, calorifugeages, faux-plafonds), c'est-à-dire à surveiller voire à retirer si la surveillance établit qu'ils sont dangereux. « Il faut savoir que l'amiante a été utilisée dans quasiment tous les matériaux de construction : flocages mais aussi peintures, enduits, joints. Aujourd'hui, grâce à l'évolution des techniques d'identification et de repérage de l'amiante, nous en retrouvons de plus en plus. Auparavant, les diagnostics étaient sommaires et ne prenaient pas en compte les différentes couches figurant dans les matériaux du second œuvre alors qu'aujourd'hui nous savons



différencier une peinture d'un enduit, d'un plâtre, d'un joint. Nous allons plus loin dans le repérage, ce qui nous a d'ailleurs amenés à réintervenir sur des bâtiments qui avaient déjà été traités. »

DÉVELOPPEMENT GÉOGRAPHIQUE EN FRANCE ET À L'EXPORT

À partir de 2014, DI Environnement poursuit sa croissance sur le métier du retrait de l'amiante, continue de se développer géographiquement mais infléchit également ses interventions,

5- Le chantier de la tour INSEE à Malakoff, dans les Hauts-de-Seine.

6- Conception et fabrication sur mesure de matériels spécifiques.

7- Utilisation d'engins innovants en désamiantage.

passant du mode "grands projets" à celui d'opérations très diffuses, quasiment ponctuelles durant une ou deux journées.

De très nombreuses agences sont ainsi ouvertes en France pour développer l'approche "service" auprès de clients de toutes tailles : du nord au sud, l'entreprise est présente à Dunkerque, Lille, Paris, Strasbourg, Chalindrey, Rennes, Nantes, Cholet, Saintes, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Montélimar, Nice, Marseille, Aix-en-Provence, Bastia.



6



7

- 8- L'usine de démantèlement de 5 000 m² de Chalindrey.
- 9- 1 300 voitures Corail vont être désamiantées et recyclées à Chalindrey.
- 10- L'un des robots de désamiantage de l'usine de Chalindrey.
- 11- Le nouveau centre de démantèlement à Saintes en Charente Maritime.
- 12- Le centre de Saintes accueillera des rames de métro, des locomotives, des vannes de barrage, des charpentes métalliques et, d'une manière générale, tous les équipements industriels pollués.



Parallèlement, l'internationalisation est renforcée en Afrique : Algérie, Côte d'Ivoire et Gabon. La filiale d'Abidjan, par exemple, comprend une quarantaine d'opérateurs travaillant dans la plupart des pays d'Afrique francophone. Cette présence en Afrique permet de répondre aux demandes des grands comptes essentiellement français mais aussi nord-américains, qui ont une culture du traitement de l'amiante. Elle représente 5% du chiffre d'affaires de l'entreprise.

« Un point important chez DI Environnement est que nous fabriquons nous-même le matériel que nous mettons en œuvre principalement pour nos besoins, et éventuellement pour des industriels. Cela représente une quinzaine de personnes qui fabriquent nos matériels sur notre base logistique de Montélimar. Cette fabrication s'applique à deux familles de matériels : le matériel dit "générique" et le matériel dit "spécifique". La première concerne les extracteurs d'air, de toutes formes et

de toutes tailles, les sas de décontamination, les unités de filtration de l'eau. Les matériels spécifiques sont des appareils de retrait pour le burinage, le ponçage, développés généralement pour des chantiers particuliers, dimensionnés en fonction des caractéristiques du bâtiment à désamianter. Ces appareils sont mécanisés ou robotisés pour réduire la pénibilité du travail. » À partir de 2019, des secteurs de diversification sont identifiés afin de préparer l'avenir de l'entreprise.

Cinq secteurs sont ainsi définis, représentant aujourd'hui l'ensemble de l'activité de DI Environnement : **#Deconta** : retrait de l'amiante autres polluants dans les bâtiments et l'industrie (60%), **#Remediation** des sols et gestion des déchets (10%), **#Surfaces** : décapage de surfaces polluées et remise en peinture (10%), **#Recycle** : dépollution d'équipements en installation fixe en vue de leur recyclage ou réemploi (20%) et **#Energies**, le plus récent, en cours de développement et qui com-





13

© DIE

porte une branche de mise en place de panneaux photovoltaïques en remplacement de toitures amiantées ainsi qu'une branche de méthanisation des déchets industriels.

Au retrait de l'amiante qui demeure encore l'activité principale s'est ajouté le déplombage qui demande des techniques et des matériels similaires et qui a est donc intégré de manière assez naturelle dans l'offre "**#Deconta**".

1300 TRAINS CORAIL À CHALINDREY

Dans les secteurs identifiés, **#Recycle** représente celui qui connaît le développement le plus important en termes de volume d'activité.

Pour le réaliser, DI Environnement a construit en 2020 à Chalindrey, en Haute-Marne, une usine entièrement robotisée de 5000 m² en vue de dégarnir, désamianter et recycler 1300 voitures Corail jusqu'en 2029. Le marché que la SNCF a attribué à l'entreprise représente son plus gros marché à ce jour. Le centre de démantèlement que DI Environnement a créé

5 MÉTIERS

#Deconta : désamiantage, déplombage et dépollution des bâtiments et des industries.

#Remediation : études, ingénierie et travaux de dépollution des sols, gestion des déchets.

#Surfaces : décapage de surfaces polluées et remise en peinture.

#Recycle : démantèlement, dépollution et recyclage des équipements.

#Energies : retrait de toitures amiantées et mise en place de panneaux photovoltaïques, méthanisation des déchets.

à Chalindrey pour ce chantier est susceptible d'accueillir d'autres activités, comme d'autres marchés de la SNCF ou d'autres marchés de démantèlement ou désamiantage.

« Nous avons été retenus pour ce marché, précise Hugo Rosati, parce que nous avons créé un processus industriel de démantèlement robotisé qui décape les surfaces amiantées sans que les opérateurs soient exposés, ce qui les met à l'abri de la pénibilité et de la dangerosité du travail qui existaient précé-

demment pour ce type d'intervention. Par ailleurs, ce robot utilise un abrasif recyclable jusqu'à 40 fois plutôt que du sable. C'est cette innovation qui nous a permis d'accéder à ce marché. Depuis, forts des excellents résultats obtenus à Chalindrey, nous avons construit en 2022 un deuxième procédé industriel à Saintes, en Charente-Maritime.

Outre les trains, ces installations dépolluent également des rames de métro, des locomotives, des vannes de barrage, des charpentes métalliques et, d'une manière générale, tous les équipements industriels pollués en vue soit de les revaloriser par recyclage des aciers, soit de les rénover par remise en peinture. »

À noter que 637 panneaux photovoltaïques d'une superficie de 1200 m² sont en place sur la toiture de ce complexe industriel de démantèlement fournissant 261 kWc de puissance.

#SURFACES : LES STRUCTURES MÉTALLIQUES

Le **#Surfaces** concerne la pollution sur les structures métalliques, qu'il

13- Déplombage et remise en peinture d'un ouvrage métallique.

14- L'entité DIE Remediation est certifiée par le LNE pour le domaine des Sites et Sols Pollués.

15- Chantier de réhabilitation d'un site pollué.



14

© DIE



15

© DIE

s'agisse d'ouvrages d'art, de gares, de bâtiments industriels.

Il s'agit là d'un métier très particulier car la technique de retrait mise en œuvre procède exclusivement du sablage et du décapage par ultra-haute pression.

Ce que DI Environnement apporte à cette activité qui relève du secteur de la peinture industrielle, c'est sa connaissance approfondie de la dépollution. L'entreprise est ainsi qualifiée pour intervenir, avec ses matériels propres et sur site, sur toutes les structures métalliques qui contiennent du plomb ou de l'amiante. Elle l'est également pour la remise en peinture anti-corrosion ou intumescente de ces ouvrages.

#REMIEDIATION : L'ARRIVÉE DES SPÉCIALISTES EN DÉPOLLUTION DES SOLS D'ARCADIS

Le **#Remediation** est le plus récent puisqu'il correspond à l'acquisition de l'activité "Sites & Sols Pollués et gestion des déchets" d'Arcadis ESG France, le 1^{er} septembre 2022. Cette opération permet au groupe DI Environnement de compléter son offre en proposant une palette d'expertises couvrant l'ensemble des activités de la dépollution, y compris celle des sols. Au total, ce sont 80 collaborateurs sur 7 implantations distinctes qui ont rejoint les équipes du groupe sous la bannière DIE Remediation. Avec des implantations indépendantes et le maintien de toute l'organisation actuelle (organisationnelle et managériale), les équipes DIE Remediation apporteront leur expertise en réhabilitation des sites et sols pollués (diagnostic et évaluation des risques, travaux de dépollution, Assis-



16
© DIE

16- Le démantèlement de trois sous-marins Diesel (SMD) de la Marine Française de classe Agosta dans le port de Brest.

17- Le pont transbordeur du Martrou à Rochefort, en Charente-Maritime a constitué, en 2017/2019, un important chantier de décapage de peinture amiantée et de remise en peinture.

tance à Maîtrise d'Ouvrage/Maîtrise d'Œuvre) et en gestion des déchets. Dotés d'une expérience unique, les ingénieurs DIE Remediation proposent des solutions globales et à forte valeur ajoutée tout au long du cycle de vie des projets de dépollution.

En 2021, l'activité Sites & Sols Pollués et gestion des déchets d'Arcadis ESG France a réalisé un chiffre d'affaires de 10 M€.

Cette intégration permettra de créer une nouvelle proposition de valeur favorisant de nouvelles synergies avec les activités historiques du groupe.

L'entité DIE Remediation est certifiée par le LNE pour le domaine des Sites et Sols Pollués conformément aux exigences du référentiel de Certification de service des prestataires dans le domaine des Sites et Sols Pollués et à celles des normes françaises NF X 31-620 relatives aux Sites et Sols Pollués.

L'entité bénéficie aussi des autres certifications du groupe telles que le MASE pour l'intervention dans les milieux industriels et Qualianior pour les milieux ionisants.

« En plus d'intégrer un nouveau métier, précise Hugo Rosati, cette acquisition nous permet de nous placer plus en amont dans les solutions à apporter à

nos clients, grâce notamment aux missions de repérage et de conseil. Désormais, nous sommes donc en mesure d'adresser à nos clients la meilleure proposition, qu'elle soit précisément focalisée sur une mission particulière ou bien qu'elle soit globale et couvre tout le cycle des travaux de dépollution et valorisation d'un actif. »

Cette intégration d'Arcadis permet à DIE Remediation de pratiquer le traitement in situ des sols pour en retirer les polluants suivant plusieurs techniques ainsi que la remédiation dite "douce" qui fait appel, dans un temps assez long, voire très long, à la phyto-remédiation avec l'utilisation de plantes ou de solutions bactériologiques afin de résoudre le problème de la pollution avant d'accueillir un projet d'aménagement.

L'acquisition d'Arcadis est importante car elle permet à DI Environnement d'être désormais l'un des acteurs les plus complets dans sa vision d'être un acteur global dans la dépollution.

Le grand terriil de Wattrelos, dans le Nord, illustre cette activité, même si les débuts de ce chantier sont antérieurs à l'acquisition d'Arcadis.

De 2011 à aujourd'hui, DIE Remediation a été missionnée pour réaliser des travaux de traitement in situ, afin de gérer la pollution liée aux activités historiques de minage dans la région, et a notamment réalisé les missions suivantes :

- La conception et mise en œuvre de pilotes en laboratoires (2005) et sur le terrain (2009) ;
- La conception et la réalisation de travaux par bioremédiation (In situ Reactive Zone - IRZ), via l'injection de mélasse, pour engendrer la précipitation des métaux (notamment le Chrome VI) sous forme non soluble et moins toxique (Chrome III) ;
- L'installation de 140 puits d'injection et de monitoring de la nappe du terriil ;
- La pose de 1,5 km de tranchées d'injections au toit du terriil ;
- Le traitement physico-chimique complémentaire des eaux d'exhaure ;
- La réfection de l'intégralité de la couverture au toit du terriil pour diminuer la quantité de lixiviats générés par percolation des eaux météoriques.

« Notre implication a permis de convaincre notre client de mettre en place une solution par traitement IRZ, indique Hugo Rosati, plutôt que de continuer à traiter les lixiviats hors site. ▷



© DIE
17

Cette solution est plus économique et conforme aux principes du Développement Durable. À ce jour, elle a déjà permis un abattement de 90 % des concentrations en Chrome VI au sein du terril. »

Enfin, l'activité **#Remediation** porte une offre stratégique dans le développement du groupe : le traitement des composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés (PFAS). Qualifiés de "polluants éternels" les PFAS représentent un enjeu nouveau et majeur de santé publique, en témoignent les récentes études et lois promulguées dans le monde et notamment en France où s'opère actuellement une réelle prise de conscience de cette problématique. Avec un retour d'expérience sur le repérage des PFAS et des solutions adaptées à de multiples composés et milieux, DI Environnement est en mesure d'accompagner ses clients avec des offres sur mesure.

650 COLLABORATEURS, 26 IMPLANTATIONS

Aujourd'hui, le groupe emploie 650 collaborateurs, dispose de 26 implantations en France et à l'export et réalise en 2023 un chiffre d'affaires de 100 millions d'euros. Il traite de l'ordre de 1 200 chantiers par an et investit annuellement 5 millions d'euros en recherche et développement.

La répartition de ses effectifs illustre d'ailleurs l'étendue des compétences dont il dispose dans son domaine de prédilection : 400 collaborateurs formés sous section 3, 60 opérateurs plomb "prévention risque plomb", 25 collaborateurs formés en radioprotection, 60 opérateurs formés "risques chimiques et ATEX"⁽¹⁾, 20 opérateurs qualifiés en peinture anti-corrosion (ACQPA)⁽²⁾, 80 spécialistes de la dépollution des sols.

#ÉNERGIES : PHOTOVOLTAÏQUE ET MÉTHANISATION

Le **#Energies** constitue une entité à part dans l'organisation du groupe. Cette structure est constituée de deux sociétés d'investissement : DI Solar et Eve. La première propose le retrait de toitures en amiante-ciment et leur remplacement par la mise en place de panneaux photovoltaïques, qu'il s'agisse d'entreprises industrielles ou de logistique et commerce. Leur installation peut aider au financement des travaux soit par l'auto-consommation de l'énergie produite, soit par la participation d'un investisseur qui prend en charge une partie des travaux contre

l'exploitation des panneaux, en l'occurrence DIE Solar.

Eve recouvre un projet plus large : celui de la production de biogaz à partir de déchets organiques. Cette activité est en synergie avec **#Remediation** et certains des clients de l'entreprise qui ont des projets de gestion de leurs déchets et de reconversion industrielle sur la base des énergies renouvelables. Ces deux filiales ne sont pas intégrées dans le périmètre de DI Environnement précédemment évoqué mais travaillent en synergie avec elle.

Un exemple de réalisation DI Solar : Devès à Saint-Symphorien-sous-Chomérac (Ardèche).

« Le site industriel Devès, indique Hugo Rosati, contenait plus de 6 000 m² de toitures composées de plaques ondulées en amiante-ciment. Sur ce chantier, la contrainte principale pour nos équipes était de réaliser les opérations de désamiantage en réduisant au maximum l'arrêt d'exploitation de chaque

18 & 19- Pour la poste du Louvre, DI environnement a retiré tous les revêtements à base d'amiante et de plomb recouvrant la structure.

20- Désamiantage avant démolition d'un ensemble d'immeubles d'habitation.

21- Travaux de désamiantage d'un ensemble immobilier.

22- Désamiantage d'une toiture après un sinistre et pose d'une nouvelle toiture en panneaux photovoltaïques.

23- Travaux de peinture anti-corrosion sur un portique de manutention.

atelier du site. À la suite des travaux de désamiantage, les toitures concernées ont été dotées d'une nouvelle couverture avec bacs acier et isolation thermo-acoustique en feutre tendu.

Les équipes de notre filiale DI Solar ainsi que ses partenaires ont pris le relai pour installer sur la toiture une centrale photovoltaïque d'une puissance de 640 kWc avec près de 3 000 m² de panneaux photovoltaïques. Un bel exemple de réhabilitation environnementale. »

QUELQUES RÉFÉRENCES PARMI DES CENTAINES

Parmi plus de 8 000 chantiers réalisés par DI Environnement depuis sa création, le choix des plus représentatifs est évidemment difficile. Si la majorité des chantiers concernent la dépollution de bâtiments, d'ouvrages ou de structures de tous types, certains revêtent un caractère particulier du fait du contexte dans lequel ils ont été réalisés.



24- Chantier de désamiantage des structures intérieures d'un bâtiment.

Voici quelques-uns de ceux que Hugo Rosati a choisi de mettre en évidence.

Le démantèlement de trois sous-marins Diesel (SMD) de la Marine Française de classe Agosta dans le port de Brest est l'un des plus significatifs. Le chantier de désamiantage comprend plusieurs opérations successives : décapage de la coque extérieure, découpage de la coque intérieure et transfert des éléments dans une salle blanche avant décapage. Chaque sous-marin a ainsi été entièrement démonté et l'ensemble des pièces ont été traitées dans un local isolé.

La gare Saint-Michel du RER C a été entièrement désamiantée, déplombée et remise en conformité coupe-feu en trois campagnes successives de trois semaines en 3/8 - 2018, 2019, 2020 - par une centaine de compagnons intervenant à l'aide de trains-travaux équipés par l'entreprise de toutes les installations de traitement. Ces trains ont permis de réaliser ce chantier dans un temps record avec une interruption minimale du trafic. « *C'est un peu un chantier de l'extrême,* » précise à ce sujet Hugo Rosati.

Le pont transbordeur du Martrou à Rochefort (classé au patrimoine mondial de l'Unesco), en Charente-Maritime a constitué, en 2017/2019, un important chantier de décapage de peinture amiantée et de remise en peinture avec des confinements développés par l'entreprise enveloppant la totalité des pylônes métalliques sur 100 mètres de hauteur.

La poste du Louvre, dans le 1^{er} arrondissement de Paris, a fait l'objet du retrait de tous les revêtements à base d'amiante et de plomb recouvrant la structure : 60 zones désamiantées et 25 zones déplombées. Un chantier de désamiantage et déplombage de 12 mois.

Au Kirghizistan, DI Environnement a réalisé la dépollution et le désamiantage des locaux et équipements du barrage de Toktogul pour le compte de General Electric : dépollution en milieu occupé, réseaux électriques sous-tension, 4 phases de travaux de 7 mois. D'autres exemples peuvent être évoqués : remise en peinture anticorrosion sur le barrage de Seyssel, en Haute-Savoie, pour la CNR, 80 000 m² de retrait d'amiante pour le centre



24
© DIE

DI ENVIRONNEMENT : DES DATES À RETENIR

- 1987** : création de Dauphiné Isolation à Montélimar (Drôme).
- 1996** : désamiantage de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis (Essonne).
- 1998** : Dauphiné Isolation se scinde en DI Environnement et DI Projection.
- 2000** : désamiantage du campus de la faculté de Jussieu (Paris).
- 2001** : désamiantage de navires pour la Marine Nationale (Tahiti).
- 2003** : désamiantage du Centre Georges Pompidou (Paris).
- 2004** : décapage et désamiantage du sous-marin nucléaire Le Terrible (Brest).
- 2012** : désamiantage de la Banque Africaine de Développement à Abidjan (Côte d'Ivoire).
- 2013** : développement de l'offre désamiantage et photovoltaïque.
- 2015** : certification Qualianior pour l'intervention en milieux ionisants.
- 2016** : désamiantage et dépollution de la raffinerie Total à Feyzin (Rhône).
- 2017** : décapage du pont transbordeur du Martrou à Rochefort (Charente-Maritime).
- 2018** : désamiantage de navires marchands internationaux, désamiantage, démantèlement et dépollution des sols de la raffinerie de Reichstett (Bas-Rhin).
- 2019** : curage, désamiantage, déplombage et réhabilitation de la gare Saint-Michel du RER C (Paris).
- 2020** : désamiantage et démantèlement complet de trois sous-marins de classe Agosta.
- 2020** : création d'une usine robotisée de démantèlement à Chalindrey (Haute-Marne).
- 2021** : désamiantage du barrage hydro-électrique de Toktogul (Kirghizistan).
- 2022** : ouverture d'une deuxième usine robotisée de démantèlement à Saintes (Charente-Maritime).
- 2022** : plus de 10 ans de dépollution du grand terroir de Chrome de Wattrelos (Nord).
- 2022** : acquisition de Arcadis.
- 2023** : désamiantage de la tour INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques à Malakoff (Hauts-de-Seine).

commercial Westfield (les 4 Temps) à Paris-La-Défense pour Espace Expansion Antenne de la Défense, extension de l'installation de stockage de déchets de NENTX à Hong Kong pour Suez R&V France, désamiantage, dépollution et démolition de l'ancienne raffinerie Petroplus de Reichstett en Alsace avec Eiffage et Wanty, désamiantage et réaménagement des quartiers des plateformes offshore YAQ et SEFP en milieu occupé pour Total Congo, désamiantage de la tour Aurore à Paris-La-Défense pour Bouygues Immobilier, désamiantage avant travaux d'un immeuble de bureaux de 8 étages sur 3 niveaux de sous-sol en plein centre-ville de Suresnes pour SCCV Naraya, désamiantage, curage et projection coupe-feu de l'ambassade de France et de la Chancellerie à Varsovie (Pologne) pour le Ministère des Affaires Étrangères, travaux de désamiantage des briques réfractaires de deux fours sur la mine d'uranium d'Areva au Kazakhstan... Le dernier "chantier de l'extrême" en date, actuellement en cours, se situe à Malakoff, dans les Hauts-de-Seine. À Malakoff, DI Environnement effectue actuellement le désamiantage intégral de la tour INSEE pour le compte du ministère de la Solidarité et de la Santé : trois bâtiments en forme de tripode de 14 étages et de 40 m de hauteur, 37 000 m² de planchers, 12 000 m² d'échafaudages. Le chantier qui est en cours a nécessité la découpe des vitrages pour ancrer l'échafaudage à l'intérieur des bâtiments : il était impossible de l'arrimer à la façade qui est amiantée. Pour donner quelques chiffres : 60 opérateurs, 30 sas de décontamination, 70 extracteurs, 1 200 tonnes de déchets recueillis dans 3 500 Big-Bags. « *En France,* précise à ce sujet Hugo Rosati, *la quasi-totalité des déchets amiantés est enfouie dans des installations de stockage. L'un de nos projets est de développer avec des partenaires une filière qui permettrait d'éliminer l'amiante pour générer un nouveau matériau recyclable non dangereux.* » Dans la stratégie du groupe de s'affirmer plus encore en France comme "l'acteur global" de la dépollution, la découverte d'un procédé d'élimination de l'amiante et de son recyclage est en phase de développement avec la collaboration de plusieurs industriels. □

1- **ATEX** : deux directives européennes constituent la réglementation ATEX. Elles définissent les normes minimales pour l'employeur et le fabricant concernant les atmosphères explosives.

2- l'**ACQPA** est un organisme certificateur au service de la maîtrise de la qualité des travaux de protection par peinture anticorrosion.